

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **16 décembre 2010**

Délibération n° 2010-1917

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Centre européen cinématographique Rhône-Alpes Studios - Extension de l'hôtel d'entreprises Pixel entreprises - Convention pour la période 2010-2012

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 décembre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : lundi 20 décembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, M. Claisse, Mme Frih, MM. Rivalta, Appell, Ariagno, Augoyard, Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mme Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mmes Cardona, Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagherne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Fournel, Galliano, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Havard, Huguet, Imbert Y., Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Ollivier, Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sturla, Suchet, Terrot, Mme Tifra, MM. Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yérémiann.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Da Passano (pouvoir à M. Vincent), Mme Elmalan (pouvoir à M. Balme), MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin, Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Pédrini, MM. Passi (pouvoir à M. Claisse), Charles (pouvoir à M. Buna), Bernard R. (pouvoir à Mme Gelas), Bouju (pouvoir à Mme Vullien), Mme Peytavin (pouvoir à M. Millet), MM. Vesco (pouvoir à M. Desbos), Assi (pouvoir à M. Petit), Julien-Laferrère, Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à M. Le Bouhart), Baume (pouvoir à Mme Vessiller), Bocquet (pouvoir à M. Quiniou), MM. Brailard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Chabrier, Forissier (pouvoir à M. Meunier), Gentilini (pouvoir à M. Terrot), Grivel (pouvoir à M. Bousson), Guimet (pouvoir à M. Lyonnet), Imbert A. (pouvoir à M. Desseigne), Jacquet (pouvoir à M. Lévêque), Justet, Mme Levy (pouvoir à M. Buffet), MM. Pilon (pouvoir à Mme Cardona), Réale (pouvoir à M. Plazzi), Rousseau (pouvoir à M. Suchet), Sangalli (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), Thévenot (pouvoir à M. Cochet), Touléron (pouvoir à M. Fournel), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : Mme Dognin-Sauze, M. Blein, Mme Ait-Maten, M. Albrand, Mme Bab-Hamed, M. Genin, Mme Ghemri, M. Giordano, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Lebuhotel, Nissanian, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, Pierron, MM. Serres, Thivillier, Turcas, Vergiat.

Séance publique du 16 décembre 2010**Délibération n° 2010-1917**

commission principale : développement économique

objet : **Centre européen cinématographique Rhône-Alpes Studios - Extension de l'hôtel d'entreprises Pixel entreprises - Convention pour la période 2010-2012**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 novembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Deuxième région après l'Ile de France, Rhône-Alpes dispose d'un secteur de l'image fort (650 entreprises, 23 laboratoires de recherche, 28 formations liées à l'image) fédéré par le pôle de compétitivité Imaginove.

Inscrite dans la politique de développement économique de la Communauté urbaine de Lyon dédiée aux industries créatives, le positionnement de l'agglomération lyonnaise sur le secteur de l'image s'appuie sur un élément différenciant avec le pluri media. Ce positionnement part de la conviction que la production de contenu sera demain en majorité "pluri media" : une série télévisée, un film, un film d'animation ou un jeu vidéo seront conçus en interaction et trouveront un écho sur Internet, sur téléphone mobile et autres nouveaux supports. L'objectif de l'agglomération lyonnaise est de devenir, d'ici à 5 ans, la référence européenne en matière de fabrication et de diffusion de contenus plurimédias, et c'est cette synergie entre différents secteurs que concrétise le pôle Pixel.

Le pôle Pixel

Le pôle Pixel est dédié à la fabrication de contenus (image et son) sous toutes les formes pour le cinéma, la télévision mais aussi pour les nouveaux supports (Internet, téléphone mobile ou tablettes tactiles).

Situé sur l'ancien site des Grands Moulins de Strasbourg à Villeurbanne, à côté du Studio 24 qui accueille depuis 2002 de nombreux tournages pour le cinéma et la télévision, Pixel s'inscrit dans une dynamique déjà existante. Le projet porte sur une surface locative d'environ 13 000 mètres carrés (10 000 mètres carrés de bureaux et locaux d'activités et 3 000 mètres carrés de studios). Le terrain, propriété de la Communauté urbaine, est mis à disposition de l'opérateur LB Immo Invest par bail à construction de 60 ans. Les studios sont exploités par Rhône-Alpes Studio.

Les objectifs du pôle Pixel :

- "effet totem" d'un équipement structurant qui accroît la visibilité nationale et internationale du secteur de l'image en mouvement,
- "effet creuset" entre les entreprises, du fait de leur proximité qui facilite la fertilisation croisée et la mutualisation des moyens, notamment dans la mise en œuvre de programmes de R&D.

Création d'une offre d'accueil nouvelle pour les entreprises : l'hôtel d'entreprises Pixel entreprises.

Pour renforcer la concentration des activités sur le site Pixel et offrir une solution immobilière flexible aux entreprises de ces filières, la Communauté urbaine de Lyon a approuvé la création de l'hôtel d'entreprises Pixel entreprises, par délibération n° 2010-1387 du 22 mars 2010.

Ouvert depuis début mars 2010, cet équipement est implanté sur un plateau de 320 mètres carrés dans le bâtiment de la Minoterie. L'offre de services est celle d'un hôtel d'entreprises avec des locaux de petites surfaces (12 à 30 mètres carrés), des services mutualisés (salle de réunions, point café, copieur, etc.), un statut d'occupation souple (contrat de prestation de services), des tarifs sans surprises toutes charges comprises et une gestion courante maîtrisée.

Financé dans le cadre du contrat d'agglomération (50 000 € d'investissement et 35 000 € de fonctionnement en cofinancement avec la Région Rhône-Alpes), son portage est assuré par Rhône-Alpes Studio qui gère les studios cinéma (Studio 24, Lumière 1 & 2).

Le taux actuel d'occupation de Pixel entreprises est supérieur à 90 %. La preuve du besoin a ainsi été apportée avec une demande qui demeure importante, pour laquelle l'équipement actuel ne suffit plus.

Dès lors, a émergé un nouveau projet visant à étendre Pixel entreprises afin de répondre à la demande des entreprises.

Projet d'extension de Pixel entreprises

Le centre européen cinématographique Rhône-Alpes Studios propose d'étendre Pixel entreprises sur une nouvelle surface de 300 mètres carrés afin de la porter au total à 600 mètres carrés, avec un double objectif :

- apporter une solution d'implantation flexible (bail précaire, petite surface de 10 à 20 mètres carrés, services compris) à la demande d'implantation existante,
- apporter une solution de sortie intermédiaire aux locataires actuels en leur permettant de continuer à bénéficier d'un bail précaire sur des surfaces moyennes (50 à 60 mètres carrés).

La politique tarifaire serait revue avec la mise en place d'une progressivité du tarif en fonction de l'ancienneté de l'implantation afin d'amener les locataires vers le prix du marché (pas de prise en charge publique d'un ticket modérateur sur les loyers et services).

Compte tenu du nombre d'entreprises concernées, il s'avère nécessaire de recruter une personne à mi-temps pour assurer la gestion et l'animation de Pixel entreprises (gestion immobilière, services et mise en réseau des entreprises implantées, organisation de visites, manifestations, événements, etc.), et de manière plus large, de gestion du site Pixel (lien avec l'investisseur, promotion, prospection et accueil des implantations, etc.).

Financement

Il est proposé que la Communauté urbaine apporte son soutien en complément du financement apporté par la Région de même montant, au titre du contrat d'agglomération, à hauteur de :

- 25 000 € en investissement,
- 17 500 € par an en fonctionnement (recrutement d'une personne à mi-temps pour gestion et animation de Pixel entreprises).

L'approbation de deux conventions de subventions triannuelles de fonctionnement (2010/2012 et 2013/2015), d'un montant de 52 500 € chacune et une subvention d'investissement de 25 000 € sur 2010, viennent financer le projet d'extension de l'hôtel d'entreprises Pixel.

La présente délibération a pour objet d'approuver la première tranche triannuelle, soit la somme de 52 500 € sur 2010/2012 pour l'investissement et 25 000 € sur 2010/2011 pour le fonctionnement. Une deuxième convention triannuelle d'investissement sera soumise ultérieurement à l'approbation du conseil de Communauté pour la période allant de 2013 à 2015.

Budget d'investissements

Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
mobilier	17 000	Communauté urbaine de Lyon	25 000
aménagements électriques	8 000	Région Rhône-Alpes	25 000
téléphone	5 000	Rhône-Alpes Studio	10 200
salle de réunion	1 500		
extincteurs	700		
signalétique	1 000		
divers	2 000		
alarme	3 000		
cloisons	22 000		
Total	60 200	Total	60 200

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 52 500 € pour la période de 2010 à 2012, et d'une subvention d'investissement d'un montant de 25 000 € pour 2010 au profit du centre européen cinématographique Rhône-Alpes Studios,

b) - la convention de subvention pluriannuelle à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et le centre européen cinématographique Rhône-Alpes Studios, définissant notamment les conditions d'attribution de ces subventions.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **La dépense** d'investissement correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme A1 - Garantir le dynamisme économique de la Communauté urbaine de Lyon, individualisée sur l'opération n° 1554 pour la somme de 600 000 € en dépenses.

4° - **La dépense** de fonctionnement de 52 500 € sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - compte 657 480 - fonction 90 - opération n° 1554 selon l'échéancier suivant :

- 17 500 € sur l'année 2010,

- 17 500 € sur l'année 2011,

- 17 500 € sur l'année 2012.

5° - **La dépense** d'investissement de 25 000 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2010 - compte 204 200 - fonction 90 - opération n° 1554.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,

le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 20 décembre 2010.